



## **STOP à l'inhumanité aux frontières de l'Europe!**

Guide explicatif de la campagne

### **Introduction**

Ce document propose un guide explicatif à l'intention des soutiens de la campagne dont l'objectif est de mettre fin à la brutalité dont sont victimes les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres migrants qui tentent de se rendre en Europe.

La campagne repose sur une exigence collective qui sera rendue publique fin janvier 2024. Cette initiative est portée par un nombre significatif d'organisations de la société civile, représentatives d'un large champ d'expérience et d'expertise.

Le présent document offre aux organisations signataires des éléments de langage en réponse à certaines des questions qui pourraient être soulevées concernant aussi bien l'initiative elle-même que les éléments spécifiques sur lesquels porte l'exigence collective.

Bien que les objectifs et les activités des organisations signataires puissent ne pas correspondre à toutes les exigences formulées, ces organisations se rejoignent dans leur appel à ce que les personnes en mouvement soient traitées de manière humaine.

### **Pourquoi cette campagne est-elle nécessaire ?**

Partout dans le monde, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres migrants sont traités de manière cruelle et illégale. Certains États européens violent systématiquement les droits des personnes qui tentent d'échapper aux persécutions, aux conflits armés, aux catastrophes et au dénuement.

La campagne appelle les États à mettre fin aux pratiques qui mettent en danger la vie des personnes migrantes, couvre de honte les institutions démocratiques de l'Europe et questionne les valeurs dont elles se revendiquent.

Aux frontières de l'Europe ces personnes sont confrontées à la menace constante de l'indigence, de l'exploitation, de la détention, de la violence physique et du mépris pour leurs droits fondamentaux. Dans le pire des cas, elles ont perdu la vie, en mer comme sur terre. De tels abus doivent cesser et les personnes migrantes doivent être traitées de manière décente, humaine et civilisée.

## **Refolements**

Les signataires demandent aux États européens de mettre fin immédiatement aux refolements et aux expulsions, que ce soit sur terre ou en mer. Dans le cadre de cette initiative collective, les refolements sont définis comme les situations dans lesquelles les autorités ou les agents d'un État ou d'une agence interétatique empêchent par la force les personnes migrantes d'accéder au territoire du pays qu'elles tentent de rejoindre, sans considération des conséquences néfastes pour ces personnes en termes de sécurité, de dignité et de violation de leurs droits humains.

Ces situations constituent des violations fondamentales du principe de non-refoulement, élément clé du droit international qui protège les personnes d'un renvoi vers un pays où elles risquent d'être persécutées. Ce principe suppose également que des procédures d'analyse individuelle soient mises en œuvre afin d'identifier les personnes qui devraient en bénéficier.

Toute action obligeant une personne à retourner dans un pays qu'elle a quitté, sans lui permettre d'expliquer les raisons pour lesquelles elle ne devrait pas y être renvoyée, constitue une violation du principe de non-refoulement. Par ailleurs, les refolements eux-mêmes peuvent représenter une menace directe pour la vie des personnes, particulièrement lorsqu'ils surviennent en haute mer ou bien dans des zones frontalières reculées, et lorsqu'ils sont effectués par des milices ou du personnel de sécurité mal formé.

## **Détention**

Les signataires soulignent que la détention arbitraire des personnes migrantes les expose inévitablement à des épreuves, du stress et des traumatismes supplémentaires. La détention peut être nécessaire en dernier recours et dans des circonstances très spécifiques, à condition qu'elle soit limitée dans le temps et que les conditions de détention soient humaines et conformes aux normes internationales.

Les signataires mettent en avant que de nombreuses alternatives à la détention existent, appelant les États à les privilégier. La campagne insiste sur la nécessité pour les États et les autres acteurs de renoncer à l'incarcération des personnes particulièrement vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, ainsi que celles ayant besoin d'un suivi médical.

## **Sauvetage en mer**

Les signataires appellent les États à veiller à ce que les personnes ayant fait le choix de migrer par une voie maritime puissent être secourues en mer et transférées rapidement vers des lieux sûrs où leurs besoins de protection et d'assistance peuvent être identifiés et

satisfaits. La campagne demande également aux États de faciliter les activités des ONG de recherche et de sauvetage en supprimant toutes les restrictions qui leur sont imposées, telles que l'obligation de débarquer les passagers dans des ports très éloignés de leur lieu de sauvetage.

Le droit international, notamment le droit de la mer, exige que tout capitaine de navire porte secours aux personnes en danger. Il est de ce fait totalement inacceptable que des gouvernements cherchent à empêcher un navire quel qu'il soit de procéder à de tels sauvetages, tout comme il est inacceptable qu'ils refusent aux personnes secourues le droit de débarquer dans un port sûr.

Tous les États européens ayant l'obligation de respecter le droit de rechercher asile, ils devraient donc reprendre les opérations de recherche et de sauvetage menées par les États eux-mêmes, interrompues ces dernières années. De plus ils se doivent de soutenir plutôt que d'entraver les opérations des ONG de recherche et de sauvetage en Méditerranée.

### **Accords interétatiques de contrôle des frontières**

Lorsque des accords de contrôle des frontières entre des États européens et des États non européens conduisent à des violations des droits des réfugiés et autres migrants, ces accords doivent être résiliés. Les organisations internationales compétentes, notamment le HCR et l'OIM, doivent avoir un accès sans restriction à toute personne migrante ayant besoin de protection et d'assistance dans les pays non européens.

Il est inacceptable que l'Union européenne apporte un soutien opérationnel et des renseignements aux "garde-côtes" libyens liés aux milices, leur permettant d'intercepter des migrants en mer et de les renvoyer vers la Libye, où ils sont incarcérés dans des centres de détention, aussi bien officiels qu'informels, et dans lesquels ils sont régulièrement soumis à des formes modernes d'esclavage, à des abus sexuels et à la torture.

De tels accords font fi de l'obligation de tous les États de l'UE de se conformer au droit international relatif aux droits des réfugiés et aux droits humains, et de s'abstenir d'actions se traduisant par des traitements cruels et inhumains. Les signataires de la campagne appellent les États européens à annuler les accords existants et à ne pas en conclure de nouveaux qui permettraient le transfert ou la détention de demandeurs d'asile dans des États en dehors de l'Europe, dans le but de déterminer leur statut et/ou de les y maintenir sur le long terme, en particulier lorsqu'ils sont détenus dans des conditions déplorables.

Les signataires expriment également leur préoccupation vis-à-vis de la réintroduction et du renforcement par les États européens des contrôles frontaliers entre pays de la région, annulant ainsi les progrès réalisés en matière de liberté de circulation. Bien que les États aient un intérêt légitime à assurer la sécurité de leurs frontières, l'expérience a montré que des abus et des violations des droits humains sont susceptibles de se produire lorsque les

contrôles frontaliers sont renforcés et militarisés dans le but précis d'exclure les personnes qui ont besoin d'une protection.

## **Réparation et indemnisation pour les préjudices causés par un Etat**

En plus d'appeler les États européens à s'abstenir de toute pratique qui viole les droits des personnes migrantes et leur cause préjudice, la campagne demande aux gouvernements de faciliter l'accès des victimes de telles pratiques, et à leurs familles, aux modalités de réparation juridique et d'indemnisation matérielle appropriées.

Tout incident impliquant la mort ou des blessures, ou encore la criminalisation ou l'incarcération de personnes migrantes doivent faire l'objet d'une enquête menée par une autorité judiciaire appropriée et indépendante. Les ministres et les fonctionnaires responsables de ces abus doivent être tenus de rendre compte de leurs actions, afin que les victimes de préjudices puissent avoir recours à la justice.

Les signataires de la campagne ont connaissance de plusieurs cas récents dans lesquels des réfugiés et d'autres migrants, ayant été détenus ou dont les biens personnels avaient été confisqués, ont réussi à obtenir une réparation juridique et une compensation financière devant un tribunal national. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales devraient faciliter et soutenir de telles initiatives, conformément aux possibilités offertes par le cadre juridique existant dans les différents pays européens. Etant donné l'insuffisante connaissance sur cette question et le peu de jurisprudence existante, la campagne s'efforcera de mener une recherche plus approfondie et rendra publiques ses résultats.

La campagne étant centrée sur les droits et le bien-être des réfugiés et des autres migrants, les signataires déplorent la criminalisation et les poursuites judiciaires des organisations de la société civile et des individus qui apportent leur soutien à ces personnes. La campagne souligne ainsi l'obligation morale de protéger les droits et de répondre aux besoins des personnes en détresse et rejette l'idée que cette obligation puisse être ignorée sur la base d'une législation nationale.

## **Des parcours sûrs**

Les signataires de la campagne sont convaincus que les menaces, les dangers et les pratiques néfastes auxquels sont confrontées les personnes migrantes qui tentent d'entrer en Europe par la mer ou par la terre pourraient être considérablement atténués par la mise en place de parcours sûrs, légaux et organisés. Ils appellent donc les Etats et les autres acteurs concernés à explorer le potentiel et les modalités de mise en place de telles options, y compris des programmes de réinstallation et de mise en sécurité parrainés par des Etats ou des communautés, ainsi que les initiatives de regroupement familial, de mobilité du travail et de bourses d'études. De telles options sont nécessaires de toute

urgence, non seulement pour éliminer les risques auxquels les personnes migrantes sont confrontées au cours de leur périple vers l'Europe, mais aussi pour améliorer leur accueil et leur installation après leur arrivée.

Les signataires se réjouissent de l'intérêt croissant parmi les États européens ainsi que d'autres pays pour la mise en place de parcours sécurisés. Ils soulignent toutefois le fait que ces initiatives sont généralement d'envergure modeste, souvent mises en place sur la base d'un "projet pilote" sans garantie quant à leur expansion ou leur poursuite. Tous les efforts doivent maintenant être faits pour intégrer la mise en place de parcours sécurisés dans les politiques des États européens relatives aux réfugiés, à l'asile et à la migration.

Les signataires sont conscients que la mise en place de parcours sécurisés, surtout s'ils sont d'ampleur modeste, n'empêchera pas certaines personnes d'entreprendre des périple irréguliers et dangereux vers l'Europe. La campagne attire donc l'attention sur la nécessité pour les États de maintenir des mécanismes et des procédures qui permettront d'apprécier équitablement et efficacement le cas de toute personne migrante parvenant ainsi en Europe. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que les États ne considèrent les demandes d'asile comme "irrecevables" au motif que les personnes concernées sont arrivées de manière irrégulière en contournant la file d'attente d'un parcours sécurisé.

### **Traite et trafic d'êtres humains**

Les signataires condamnent les exactions et les pratiques d'exploitation des nombreux passeurs et trafiquants. Ils soulignent également que le phénomène du trafic d'êtres humains s'est développé du fait même que les États ont fermé leurs frontières aux victimes de persécutions et de conflits armés, ne leur ont pas offert de parcours sécurisés et légaux vers l'Europe et ont aussi sérieusement réduit les possibilités de visites de courte durée en Europe, auparavant accessibles aux personnes d'autres continents.

Alors que les États insistent sur le fait que le trafic et la traite des êtres humains sont invariablement organisés par d'importants gangs criminels, transnationaux et très rentables, la campagne souligne que les mouvements transfrontaliers illégaux impliquent fréquemment des agents de l'État corrompus, y compris des fonctionnaires, des gardes-frontières, du personnel de la police et de l'armée. Les signataires déplorent également la propension des politiciens et des médias à évoquer les notions de trafic et de traite de manière interchangeable et les appellent à se référer aux définitions légales de ces pratiques, telles que spécifiées dans les protocoles de Palerme.

Les signataires de la campagne déplorent également les abus et les violations des droits humains commis par les individus et les groupes responsables du trafic et de la traite. Ils soulignent toutefois que leurs activités sont la conséquence logique d'une situation dans laquelle des milliers de personnes sont contraintes de franchir les frontières en raison de conflits armés, de persécutions, du changement climatique et de la misère, mais se voient

privées de la possibilité de le faire en toute légalité. Les efforts visant à démanteler les filières de trafic illicite et de traite d'êtres humains ont bien peu de chances d'aboutir en l'absence d'options de migration sûres et dignes, ainsi que de plans d'action globaux pour supprimer les facteurs de déplacement.

Toute question concernant cette note ou la campagne en général peut être adressée à [contact@against-inhumanity.org](mailto:contact@against-inhumanity.org).

27 novembre 2023